

Par courriel

Montréal, le 16 février 2021

**Objet : Demande d'accès concernant l'adresse suivante : 2175, boulevard de la Côte-Vertu, lot : 1 165 278, Cadastre du Québec.**

---

Madame,  
Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 9 novembre 2020, concernant l'adresse précitée.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport de vérification, 30 juin 2005, 4 pages ;
2. Lettre d'avertissement de pesticides, 13 juillet 2005, 2 pages ;
3. Rapport de vérification, 25 juillet 2005, 4 pages ;
4. Lettre d'avertissement de pesticides, 1<sup>er</sup> août 2005 ;
5. Rapport d'inspection, 9 juin 2015, 6 pages ;
6. Lettre d'avertissement des pesticides, 23 juin 2015, 2 pages ;
7. Permis relatif aux pesticides délivré le 20 mars 2019, valide jusqu'au 10 juin 2022, 1 page.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23,24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acces@environnement.gouv.qc.ca).


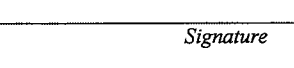
Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

## RAPPORT DE VÉRIFICATION

<b>ADMINISTRATION</b>	<b>L'INTERVENTION</b>		
	Date de la vérification : <u>30 juin 2005</u>	Heure d'arrivée : _____	Heure de départ : _____
	Réalisée par : <u>Maude Beaumier</u>	_____	
	Accompagné de : _____	_____	
<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	<b>SAGIR</b>		
	Demande : <u>200115151</u>	Intervenant : _____	Lieu d'intervention : _____
	Intervention d'inspection : _____	Intervention de suivi d'infraction : _____	
	Intervention d'inspection pour suivi d'infraction : _____		
	Nom de l'établissement : <u>Pepinière Pierrefonds</u>		
	Adresse civique : <u>2175 Boul. Gouin Ouest</u> <u>Saint Laurent</u>		
	Municipalité : <u>Montréal, arrondissement Pierrefonds</u>	Code postal : <u>H4R 1N8</u>	
	Téléphone : <u>(514) 684-5051</u>	Télécopieur : _____	Cellulaire : _____
	Courriel : _____	Site internet : _____	
	N° de gestion documentaire : <u>7820-06-01-0172200</u>	Matricule Cidreq : <u>11443056888</u>	
GPS (19T) : NAD _____	Longitude (x) : _____	Latitude (y) : _____	
Heures d'ouverture : _____			
Nom de l'ancien propriétaire : _____			
Depuis : _____			
<b>PERMIS ET CERTIFICATS</b>	<b>PERMIS</b>		
	Titulaire du permis : <u>Pepinière Pierrefonds</u>		
	N° de permis : <u>P550377</u>	Expiration : <u>2007</u> / <u>07</u> / <u>20</u> Année Mois Jour	
	Adresse du titulaire du permis : <u>11409, Boul. Gouin Ouest</u> <u>Pierrefonds (Québec) H8V 1X7</u>		
	Catégorie : <u>B Vente au détail</u>	Sous-catégorie : <u>B2 Vente au détail (classe 4)</u>	
	Région émettrice du permis : <u>Montréal</u>		
	<b>CERTIFICATS</b>		
	Titulaire du certificat : <u>Antonietta Di Marco</u>		<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
	Titre : _____	Téléphone : <u>(514) 684-5051</u>	Cellulaire : _____
	N° et sous-catégorie de certificat : <u>C550627 A, B1, B2</u>	Expiration : <u>2005</u> / <u>10</u> / <u>02</u> Année Mois Jour	
Titulaire du certificat : <u>Ricardo Di Marco</u>		<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection	
Titre : _____	Téléphone : <u>(514) 684-5051</u>	Cellulaire : _____	
N° et sous-catégorie de certificat : <u>C550626 A, B1, B2</u>	Expiration : <u>2005</u> / <u>10</u> / <u>02</u> Année Mois Jour		
Autre personne rencontrée : <u>Siro Di Marco</u>			
Titre : _____	Téléphone : <u>(514) 684-5051</u>	Cellulaire : _____	
<b>BUT DE LA VÉRIFICATION</b>	But : Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.		

Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des p <span style="float: right;">25</span>					
Art.	Exigence <sup>1</sup>	C	NC	S.O.	Commentaire
L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.		X		Eco Clear, un pesticide de classe 3, commercial, était en vente libre
L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.	X			
L. 46 r. 47	Le titulaire d'un permis de catégorie A tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 5, des livres de compte et des pièces justificatives.			X	
L. 46 r. 48	Le titulaire d'un permis de catégorie A transmet au Ministère un état de transaction.			X	
L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.			X	
L.47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 à 49 du règlement pour une durée de 5 ans.			X	
L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.			X	
L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	X			
L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	X			
L. 62	Le titulaire du certificat porte sur lui son certificat et l'exhibe sur demande.		X		Les deux titulaires de certificat étaient présent mais, ne portaient pas leur certificat sur eux, donc je ne l'ai pas vu.
L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	X			
CODE DE GESTION DES PESTICIDES					
5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.			X	
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.			X	
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine.			X	
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.			X	
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.			X	
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.			X	
19	Effectuer les opérations de chargement ou déchargement de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.			X	
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux (classe 1 à 3).			X	
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).		X		Envoi postal de la liste des numéros de téléphone importants à afficher.
23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.			X	
25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).	X			Voir Documents remis
26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	X			
27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antialissure).		X		Voir conclusion

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis A et B<sub>1</sub> et ne concerne pas les titulaires de permis B<sub>2</sub>.

<b>DOCUMENTS RE</b>	Code de gestion des pesticides : Les faits saillants			
	Listes de numéros de téléphone importants à afficher			
	Sofad: Vente au détail (calsse 4 ) Partie I et II			
<b>CONCLUSION</b>	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi. <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi.			
	<b>Contactez L'ARLA afin de prendre connaissances des dispositions à prendre pour la vente des 4 produits suivant :</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ROPEL – Répulsif pour animaux rongeur et oiseaux, 237ml et 1L (LPA : 18597)</li> <li>• Languette Scent off, 21g (LPA : 23554)</li> <li>• Slug Tape - Ruban à limace, 36g (LPA : 20550)</li> <li>• Pic – Spiral anti moustique, 8 spirales (LPA : 11727)</li> </ul>			
	<b>Numéro de téléphone de L'ARLA : 1-800-267-6315</b> - ARLA = Agence de réglementation de lutte antiparasitaire (gouvernement fédéral)			
	<b>À restreindre l'accès :</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Safer's End All (concentré), 500ml et 4L (LPA : 26587)</li> <li>• Safer's Savon insecticide (concentré), 500ml (LPA : 14668)</li> <li>• Safer's Trounce, 500ml (LPA : 20564)</li> <li>• Safer's Defender, 500ml (LPA : 19691)</li> <li>• Safer's TopGun, 500 ml (LPA : 22245)</li> <li>• META- Slug and Snail, 1kg (LPA : 179)</li> <li>• META- Slug and Snail pellets, 400g (LPA : 8169)</li> <li>• No Damp, 60ml (LPA : 11880)</li> <li>• Skoot – Répulsif à lapin, souris et chevreuil, 500ml (LPA : 7715)</li> <li>• Supérieur : Le destructeur d'araignées et d'insectes (concentré), 250ml (LPA : 27169)</li> <li>• Wilson Warfarin, 1kg (LPA : 7222)</li> <li>• Later's Warfarin, 500g (LPA : 23554)</li> <li>• Green Cross – Permehrine, 500ml (LPA : 22949)</li> <li>• Le destructeur Géant, 227g (LPA : 12269)</li> <li>• Compose en pâte pour les arbres tanglefoot (LPA : 13106)</li> <li>• Later's enduit d'élagage (LPA : 25429)</li> </ul>			
	Bien restreindre l'accès aux pesticides de classe 4 (dans une armoire barrée ou derrière la caisse par exemple) pour que, <b> dans aucun cas</b> , les clients puissent se servir eux même,			
	<b>À cesser la vente :</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eco Clear, 1L (LPA : 25528) → Classe 3, commercial, nécessite un permis de vente au détail B1</li> </ul>			
	S'assurer que les titulaires de certificat portent sur eux leur certificat et l'exhibe sur demande (L.62).			
	<b>RECOMMANDATIONS</b>	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input checked="" type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.		
		Johanne Lafortune, de L'ARLA, fut informé par e-mail mercredi le 13 juillet de la présence des produits de classe 9 dans cet établissement.		
	<b>SIGNATURES</b>	Vérificateur : <u>Maude Beaumier, étudiante</u> <i>Lettres moulées</i>	 <i>Signature</i>	Date : <u>05/07/13</u> <i>Année / mois / jour</i>
		Superviseur : <u>Marie-Michèle Pagé</u> <i>Lettres moulées</i>	 <i>Signature</i>	Date : _____ <i>Année / mois / jour</i>
Commentaires du superviseur : _____				

Le 13 juillet 2005

Pépinière Pierrefonds  
2175, Gouin Ouest  
Pierrefonds (Québec) H4R 1N8

Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre entreprise de vente au détail de  
pesticides en regard de la réglementation sur les pesticides

---

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée à votre commerce le 30 juin 2005 par M<sup>me</sup> Maude Beaumier, concernant la vente au détail de pesticides. Vous trouverez ci-joint le résumé du rapport de vérification.

À la lecture de ce document, et tel que vous en avez été informé lors de la visite de M<sup>me</sup> Beaumier, vous constaterez que certaines exigences réglementaires ne sont pas respectées par votre entreprise. Vous avez fort probablement déjà amorcé les démarches nécessaires à une mise aux normes, mais si tel n'est pas le cas, nous vous demandons de procéder aux correctifs requis avant le 30 juillet 2005.

Nous vous demandons de nous transmettre une confirmation écrite dès que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

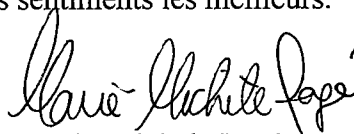
Vous trouverez également dans le présent envoi le fascicule « Le Code de gestion des pesticides – Les faits saillants ». Nous vous invitons à en prendre connaissance afin de vous mettre au fait des différentes exigences règlementaires qui sont déjà en vigueur ou qui le deviendront prochainement.

...2

Finalement, nous vous informons que votre entreprise pourrait éventuellement faire l'objet d'une inspection.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>me</sup> Maude Beaumier au numéro de téléphone (514) 873-3636, au poste 238.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Michèle Pagé  
Technicienne  
(514) 873-3636 poste 278

MMP/mb

p.j.

Analysé et  
Recommandé par : Maude Beaumier

Approuvé par : \_\_\_\_\_

## RAPPORT DE VÉRIFICATION

<b>ADMINISTRATION</b>	<b>L'INTERVENTION</b>
	Date de la vérification : <u>25 juillet 2005</u> Heure d'arrivée : _____      Heure de départ : _____
	Réalisée par : <u>Maude Beaumier</u>
	Accompagné de : _____
	<b>SAGIR</b>
Demande : <u>200115151</u> Intervenant : <u>Y2046548</u> Lieu d'intervention : <u>X2074047</u>	
Intervention d'inspection : <u>300238232</u> Intervention de suivi d'infraction : _____	
Intervention d'inspection pour suivi d'infraction : _____	
<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	Nom de l'établissement : <u>Jardin St-Laurent</u>
	Adresse civique : <u>2175, Cote Vertu Ouest</u> <u>St-Laurent</u>
	Municipalité : <u>Montréal, arrondissement St-Laurent</u> Code postal : <u>H4R 1N8</u>
	Téléphone : <u>(514) 336-8292</u> Télécopieur : _____      Cellulaire : _____
	Courriel : _____      Site internet : _____
	N° de gestion documentaire : <u>7820-06-01-0172200</u> Matricule Cidreq : <u>1143056688</u>
	GPS (19T) : NAD _____      Longitude (x) : _____      Latitude (y) : _____
	Heures d'ouverture : _____
	Nom de l'ancien propriétaire : _____      Depuis : _____
	<b>PERMIS ET CERTIFICATS</b>
Titulaire du permis : <u>Pépinière Pierrefonds inc.</u>	
N° de permis : <u>P550377</u> Expiration : <u>2006</u> / <u>11</u> / <u>10</u> <small>Année      Mois      Jour</small>	
Adresse du titulaire du permis : <u>11409, Boul. Gouin Ouest</u> <u>Montréal (Québec)</u>	
Catégorie : <u>B Vente au détail</u> Sous-catégorie : <u>B2 Vente au détail (classe 4)</u>	
Région émettrice du permis : <u>Montréal</u>	
<b>CERTIFICATS</b>	
Titulaire du certificat : <u>Riccardo Di Marco</u> <input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection	
Titre : <u>propriétaire</u> Téléphone : <u>(514) 336-8292</u> Cellulaire : _____	
N° et sous-catégorie de certificat : <u>C550627 A, B1, B2</u> Expiration : <u>2005</u> / <u>10</u> / <u>02</u> <small>Année      Mois      Jour</small>	
Titulaire du certificat : <u>Antonietta Di Marco</u> <input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection	
Titre : <u>propriétaire</u> Téléphone : <u>(514) 336-8292</u> Cellulaire : _____	
N° et sous-catégorie de certificat : <u>C550626 A, B1, B2</u> Expiration : <u>2005</u> / <u>10</u> / <u>02</u> <small>Année      Mois      Jour</small>	
Autre personne rencontrée : <u>article 53,</u> <u>54</u>	
Titre : <u>vendeur</u> Téléphone : <u>(514) 336-8292</u> Cellulaire : _____	
<b>BUT DE LA VÉRIFICATION</b>	But : <u>Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.</u>

Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides					
Art.	Exigence <sup>1</sup>	C	NC	S.O.	Commentaire
L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	X			
L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.		X		Aucun employé certifié présent lors de la vérification
L. 46 r. 47	Le titulaire d'un permis de catégorie A tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 5, des livres de compte et des pièces justificatives.			X	
L. 46 r. 48	Le titulaire d'un permis de catégorie A transmet au Ministère un état de transaction.			X	
L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.			X	
L.47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 à 49 du règlement pour une durée de 5 ans.			X	
L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.			X	
L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	X			
L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée		X		Aucun employé certifié présent lors de la vérification
L. 62	Le titulaire du certificat porte sur lui son certificat et l'exhibe sur demande.			X	Aucun employé certifié présent lors de la vérification
L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	X			
<b>CODE DE GESTION DES PESTICIDES</b>					
5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.			X	
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.			X	
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine.			X	
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.			X	
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.			X	
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.			X	
19	Effectuer les opérations de chargement ou déchargement de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.			X	
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux (classe 1 à 3).			X	
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).	X			Envoi postal de la liste des numéros de téléphone importants à afficher.
23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.			X	
25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).	X			Voir Documents remis
26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	X			
27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antisalissure).		X		Voir conclusion

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis A et B<sub>1</sub> et ne concerne pas les titulaires de permis B<sub>2</sub>.

C : Conforme      NC : Non Conforme      S.O. : Sans Objet



<b>DOCUMENTS REMISS</b>	Code de gestion des pesticides : Les faits saillants
	Listes de numéros de téléphone importants à afficher
	Sofad: Vente au détail (calsse 4 ) Partie I et II
<b>REMARQUES</b>	
<b>CONCLUSION</b>	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi. <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi.
	À restreindre l'accès :
	• Killex – 1L (LPA : 18295)
	S'assurer d'avoir des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant (L. 45) et que les activités ou la surveillance soient réalisées par une personne détentrice d'un <b>certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée (L.50)</b> , soit vente au détail B1, s'il y a vente de pesticides de classe 1 à 3, et B2, s'il y a vente de pesticides de classe 4.
<b>RECOMMANDATIONS</b>	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.
	<input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.
	<input checked="" type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier.
	<input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.
<b>SIGNATURES</b>	Vérificateur : <u>Maude Beaumier, étudiante</u> <i>Maude Beaumier</i> <u>Signature</u> Date : <u>05/07/29</u> <u>Année / mois / jour</u> <i>Lettrés moulées</i>
	Superviseur : <u>Marie-Michèle Pagé</u> <i>Marie-Michèle Pagé</i> <u>Signature</u> Date : <u>2005/07/29</u> <u>Année / mois / jour</u> <i>Lettrés moulées</i>
	Commentaires du superviseur :

mL/2005-06-06

Le 1<sup>er</sup> août 2005

Jardin St-Laurent  
2175, Cote Vertu  
St-Laurent (Québec)  
H4R 1N8

Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre entreprise de vente au détail de  
pesticides en regard de la réglementation sur les pesticides

---

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée à votre commerce le 25 juillet 2005 par M<sup>me</sup> Maude Beaumier, concernant la vente au détail de pesticides. Vous trouverez ci-joint le résumé du rapport de vérification.

À la lecture de ce document, et tel que vous en avez été informé lors de la visite de M<sup>me</sup> Beaumier, vous constaterez que certaines exigences réglementaires ne sont pas respectées par votre entreprise. Vous avez fort probablement déjà amorcé les démarches nécessaires à une mise aux normes, mais si tel n'est pas le cas, nous vous demandons de procéder aux correctifs requis avant le 12 août 2005.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la Loi sur les pesticides, la présence d'un employé dûment certifié est requise sur les lieux où il y a vente ou offre de vente de pesticides de classe 4. Or, lors de la visite du 25 juillet 2005, cette condition n'était pas respectée. Vous trouverez ci-joint des documents expliquant comment obtenir une certification en vente au détail de pesticides.

Nous vous demandons de nous transmettre une confirmation écrite dès que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

Vous trouverez également dans le présent envoi le fascicule « Le Code de gestion des pesticides – Les faits saillants ». Nous vous invitons à en prendre connaissance afin de vous mettre au fait des différentes exigences réglementaires qui sont déjà en vigueur ou qui le deviendront prochainement.

...2

Finalement, nous vous informons que votre entreprise pourrait éventuellement faire l'objet d'une inspection.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>me</sup> Maude Beaumier au numéro de téléphone (514) 873-3636, au poste 238.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Michèle Pagé  
Technicienne  
(514) 873-3636 poste 278

MMP/mb

p.j.

Analysé et

Recommandé par :

*Maude Beaumier*

Approuvé par : \_\_\_\_\_

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2015-06-09    Heure d'arrivée : 13 h 00    Heure de départ : 13 h 45  
Inspecteur : Andréanne Bégin    Accompagné de :

N° intervention : 300969259    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7820-06-01-01722-01    N° du rapport d'inspection : 401261661  
N° demande : 200420954    Type de demande : Programme de contrôle  
But de l'inspection : Vente au détail B2 - Pépinière Pierrefonds inc - Saint-Laurent - Boul Côte-Vertu

**Lieu inspecté**

Nom du lieu : Pépinière Pierrefonds inc.  
Nom usuel du lieu :  
N° du lieu : X2074532    Type de lieu : commerce  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 2175, Côte Vertu Ouest  
Saint-Laurent (Québec) H4R 1N8  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :

**Intervenant du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Pépinière Pierrefonds inc.		11409, boulevard Gouin Ouest Roxboro (Québec) H8Y 1X7	Y2046548

**Conditions météo**

**Personnes rencontrées**     SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
article 53, 54		

**Mode d'identification**

But expliqué :     oui     non     s. o.  
Mode d'identification :     verbale     preuve de statut  
But expliqué à l'identification faite auprès de : article 53, 54

**Plainte**     SO

**Photos numériques**

Nombre de photos prises sur le terrain : 7    Nombre de photos annexées au rapport : 6  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Andréanne Bégin avec un appareil photo de type Nikon, Coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
article 23, 24  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

**Grilles d'inspection annexées**     SO

Numéro	Titre
1	Vente au détail de pesticides B2

Autres pièces annexées au rapport  SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	ANNEXE I	Liste des pesticides en vente libre
	ANNEXE II	Liste des pesticides dans une armoire barrée

Échantillons  SO

2 Mise en contexte (facultatif)  SO

3 Description de l'inspection

Voir grille d'inspection page 3.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)  SO

5 Conclusion

L'entreprise n'est pas conforme en tout point à la Loi sur les pesticides, au Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides ainsi qu'au Code de gestion des pesticides.

- La sous-catégorie B2 «Vente au détail des pesticides de la classe 4» vise la vente ou l'offre de vente à des fins d'utilisation d'un pesticide de la classe 4 à une personne morale ou à une personne âgée d'au moins 16 ans.  
-Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (L.R.Q., chapitre P-9.3; r.2) – Article 13 alinéa 2

Veillez également noter que le numéro d'homologation du produit *Schultz expert gardener insect spray* #22775 est expiré.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés  SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande la transmission d'une lettre d'avertissement pesticides à l'entreprise pour l'informer de nos conclusions et l'inviter à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.

Rédigé par : Andréanne Bégin

Signature :  Date de signature : 2015-06-16

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Iris Laforme Fonction : Inspectrice

Signature :  Date : 2015-06-16

Commentaires :

## Grille d'inspection

Titre du programme : Vérification de la conformité de la vente des pesticides

Titre de la grille : Vente au détail de pesticides B2

No de la grille : 1

Date de l'inspection : 2015-06-09	N° intervention : 300968628
Nom du lieu : Pépinière Pierrefonds	N° du lieu : X2074047

<b>Permis</b>	
Titulaire du permis : Pépinière Pierrefonds inc.	Adresse du titulaire du permis : 2175, Côte-Vertu St-Laurent
Numéro de permis : 550377	Date d'expiration : 2016-06-10
Catégorie : B	Sous-catégorie : B2
Région émettrice : Montréal	

<b>Certificat</b>	
Titulaire du certificat : article 53, 54	<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Gérant	Téléphone : article 53, 54 Cellulaire :
Numéro de certificat : C552932	Sous-catégorie : B2
Date d'expiration du certificat : 2016-05-04	

Titulaire du certificat :	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat :	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

Titulaire du certificat :	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat :	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

Points de vérification		Description de la vérification	Résultat				
N°	Réf.		C	NC	SO	NV	Note
<b>Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides</b>							
1	L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <sup>1</sup>
2	L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexact les renseignements fournis pour obtenir le permis.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Code de gestion des pesticides</b>							
8	5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	21	Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des coordonnées des services prévus (classes 1 à 4).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	préservateur à bois et peinture antialissure).					
--	--	--	--	--	--	--

**Notes sur les vérifications**

N°	Note
1	Un pesticide de classe 3 était offert à la clientèle dans l'armoire barrée

**Inventaire des pesticides en vente libre (non-obligatoire)**

Nom	Homologation	Catégorie	Classe	Note
VOIR ANNEXE I				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

**Inventaire des pesticides sous-clés (non-obligatoire)**

Nom	Homologation	Catégorie	Classe	Note
VOIR ANNEXE II				<input checked="" type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

**Produits en vente libre à vérifier au bureau**

Nom	Homologation	Classe	NI 11-06	C	NC	Note
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Notes sur les inventaires et sur les produits à vérifier au bureau**

Note
1 : Un pesticide de classe 3, soit le Bugtek #29374 était vendu à la clientèle dans l'armoire barrée. Seul un permis de sous-catégorie B2 est détenu par cette entreprise.





Montréal, le 23 juin 2015

## AVIS

Pépinière Pierrefonds inc.  
11409, boulevard Gouin Ouest  
Roxboro (Québec) H8Y 1X7

N/Réf. : 7820-06-01-01722-01  
401261707

### **Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre activité en regard de la réglementation sur les pesticides**

Mesdames,  
Messieurs,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée le 9 juin 2015 par Andréanne Bégin sur les lieux de votre entreprise.

Tel qu'il a été convenu, vous trouverez ci-dessous les résultats de nos vérifications.

Comme discuté lors de l'évaluation, vous constaterez que certaines exigences réglementaires ne sont pas respectées. Vous avez fort probablement déjà amorcé les démarches nécessaires à la mise aux normes de votre entreprise, mais si tel n'était pas le cas, nous vous demandons de procéder immédiatement.

Assurez-vous que :

- Seuls des pesticides de la classe associée à votre sous-catégorie de permis (B2) soient vendus. Un pesticide de classe 3 est présentement vendu dans votre armoire barrée. Il s'agit du Bugtek #29374.

*-Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (L.R.Q., chapitre P-9.3; r.2) – Article 13 alinéa 2*

...2

Veillez également noter que le numéro d'homologation du produit *Schultz expert gardener insect spray* #22775 est expiré. Ce pesticide ne peut plus être offert à la vente, ni être utilisé.


Nous vous demandons également de nous transmettre une confirmation écrite ou par fax d'ici **le 13 juillet 2015** démontrant que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

En fonction des éléments observés, du contenu de votre communication écrite à recevoir et d'autres considérations, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection au cours des prochains mois.

Pour de plus amples informations concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, vous pourrez communiquer avec Andréanne Bégin ou Iris Laforme au 514 873-3636 respectivement aux postes 277 et 229 ou à [andreeanne.begin@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:andreeanne.begin@mddelcc.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

IL/ab/yek



Iris Laforme  
Inspectrice

**PERMIS RELATIF AUX PESTICIDES**  
*Loi sur les pesticides*

7820-06-01-01722-001

<p><b>ÉTABLISSEMENT</b> Pépinière Pierrefonds inc. Adresse du lieu : 2175, Côte Vertu Ouest Saint-Laurent (Québec) H4R 1N8</p>	<p><b>NUMÉRO DE PERMIS</b> 401792146 <b>NUMÉRO DE L'INTERVENANT</b> Y2046548 <b>NUMÉRO DU LIEU</b> X2074532 <b>DATE DE FIN DE VALIDITÉ</b> 10 juin 2022</p>
--	---

<p><b>TITULAIRE DU PERMIS</b> Pépinière Pierrefonds inc. 11409, boulevard Gouin Ouest Roxboro (Québec) H8Y 1X7</p>
--

<p><b>CATÉGORIE OU SOUS-CATÉGORIE(S)</b> B2 - Vente au détail des pesticides de la classe 4</p>
---

Ce permis est délivré en conformité avec la Loi sur les pesticides et son règlement d'application. Il autorise le titulaire à effectuer les activités visées par la catégorie et les sous-catégories mentionnées, en regard des classes de pesticides indiqués.

DÉLIVRÉ LE 20 mars 2019

*Néline Fortin*

POUR LE MINISTRE